

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

---

TOME PREMIER

---

II

1882

---

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE

65, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS

G. MASSON, LIBRAIRE

20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1883

## PRÉSENTATION

M. Rebatel présente à la Société un jeune homme de vingt-huit ans, qui offre une très intéressante anomalie congénitale : cet individu est porteur de quatre mamelons, deux normaux et deux surnuméraires. Ces derniers, moins développés que les autres, sont placés à 6 ou 7 centimètres au-dessous d'eux et se trouvent, en outre, plus rapprochés de la ligne médiane. Le moins atrophié des deux mamelons surnuméraires est le gauche; il présente une aréole, au centre de laquelle est une faible saillie. Le droit, plus rudimentaire, est représenté par une aréole au centre de laquelle est un point blanchâtre. Le toucher ne fait percevoir aucune induration qui puisse rappeler un débris de glande mammaire sous-jacente.

M. Lacassagne propose à la Société de faire reproduire cette anomalie par une photographie ou bien par une aquarelle. Il ajoute qu'ayant exercé pendant dix-huit ans la médecine militaire il a eu très souvent l'occasion d'observer des cas de ce genre, et qu'il se propose d'apporter à la Société un travail qu'il a inspiré à un de ses élèves.

La discussion est renvoyée à la prochaine séance.

## DISCUSSION

**SUR LA COMMUNICATION DE M. CORNEVIN  
AYANT POUR TITRE: DE LA CONCORDANCE DE L'ÂGE DE BRONZE  
ET DE LA DOMESTICATION DU CHEVAL**

M. Guimet dit qu'aussi haut qu'on remonte dans l'histoire de la civilisation égyptienne, on la trouve toujours à son apogée. Dès la troisième dynastie, les Égyptiens connaissaient les couleurs en bronze. Il est donc tout à fait probable que les Égyptiens ont eu l'âge du bronze ailleurs qu'en Égypte. L'absence de l'âge du bronze en Égypte constitue une preuve négative que M. Cornevin ne saurait invoquer en faveur de sa thèse. M. Guimet ajoute qu'à l'heure actuelle l'Égypte est obligée

d'emprunter ses chevaux à d'autres pays; car huit mois de l'année sont contraires à l'élevage de ces animaux. M. Guimet termine en engageant M. Cornevin à faire des recherches linguistiques qui pourront, il n'en doute pas, nous éclairer sur l'histoire des origines et de la domestication du cheval.

M. Faure insiste sur la base même de l'argumentation de M. Cornevin. Le cheval a-t-il été domestiqué au moment même où l'on constate la présence de mors en bronze? Est-il nécessaire d'avoir un mors en bronze pour domestiquer le cheval? M. Faure ne saurait l'admettre. De nos jours, dit-il, les Gauchos saisissent les chevaux sauvages avec un simple lazzo; ainsi le raconte Darwin dans le *Voyage d'un naturaliste*. D'autre part, M. Reboux a présenté à la Société d'anthropologie de Paris des lazzos qu'il était parvenu à construire, en ne se servant que de pierres percées et de lanières de cuir. Ne peut-on admettre que l'homme préhistorique, après avoir saisi le cheval au moyen d'un lazzo, a, comme le font encore les Gauchos, enroulé une lanière de cuir autour de la barre de celui-ci, et qu'il a ensuite attaché une sorte de bride à cette lanière amulnaire.

D'ailleurs rien ne prouve que le mors en bronze n'ait été précédé par d'autres mors. A l'heure actuelle, les Arabes emploient encore en guise de mors un grossier anneau de fer qui passe derrière les incisives du cheval et auquel ils attachent une ou deux cordes. Le cheval peut donc avoir été dompté avant que l'homme connût les mors en bronze.

Le cheval a existé dans nos pays bien avant l'âge du bronze, et de même que l'homme vaincu a commencé par servir de nourriture à son vainqueur avant que celui-ci n'ait songé à l'utiliser comme esclave, de même le cheval, au début de sa domestication, a d'abord été utilisé comme animal de boucherie. Cette explication est d'ailleurs la seule, ainsi que l'a démontré M. Toussaint, qui puisse justifier la présence d'un si grand nombre de squelettes de chevaux dans certains ossuaires, comme celui de Solutré, par exemple.

M. Chantre considère qu'il est difficile d'accepter la présence de mors en bronze comme caractérisant forcément l'apparition de l'âge du bronze. Ainsi dans les palafittes, ou habitations lacustres, on trouve des mors en bronze ; mais ces mors appartiennent à la fin de l'âge du bronze et non à son aurore. On en a trouvé dans certains ateliers de fondeurs, à Lons-le-Saunier, par exemple, qui correspondent précisément à la fin de cette période.

M. Cornevin répond à M. Guimet qu'après les pasteurs, l'Égypte se trouva, pour ainsi dire, couverte de chevaux. Lors de l'arrivée de Joseph, les chars y étaient extrêmement nombreux. Il ajoute qu'à l'heure actuelle les chevaux égyptiens sont tellement résistants que l'armée française est obligée d'emprunter à l'Égypte les chevaux qu'elle envoie en Cochinchine. Tous ces faits lui paraissent donc suffisamment concluants en faveur de la santé du climat égyptien pour l'élevage des chevaux.

Quant aux objections que lui a faites M. Faure, M. Cornevin pense qu'elles reposent sur un malentendu. Il n'a voulu parler, dans sa communication, que de l'emploi du cheval comme moteur.

M. Cornevin dit que la station de Solutré n'est pas la seule où abondent les ossements du cheval ; il en existe plusieurs autres, au moins aussi riches que celle-là, dans le département de la Haute-Saône. Mais il soutient que le cheval, considéré comme moteur, a d'abord été employé à conduire des chars, et une simple lanière de cuir aurait été, dans ce cas, absolument insuffisante pour maintenir et guider cet animal.

Il existe bien, dit-il, des mors préhistoriques qui ne sont pas en bronze, et qui sont faits d'os ou de bois de cerf ; mais il affirme que ces mors sont postérieurs aux mors en bronze.

Les premiers mors employés furent des mors brisés.

On y ajouta ensuite deux montants brisés.

Plus tard, on se servit de mors rigides à montants brisés.

Enfin, en dernier lieu, les deux montants furent aussi rendus rigides.

Or, les mors en bois de cerf, qu'on ne trouve qu'à la fin de l'âge du bronze, rappellent entièrement la quatrième forme, et leurs montants sont tantôt en bronze, tantôt en fer : ces mors ne peuvent être considérés que comme des ornements.

M. Cornevin termine en maintenant que le cheval n'a été employé comme moteur que par les peuples qui se sont servis du bronze.

M. Faure accepte les restrictions de M. Cornevin ; mais il maintient que la question de l'emploi du cheval comme moteur est absolument indépendante de celle de sa domestication.

M. Chantre dit que, même en acceptant la modification que M. Cornevin a fait subir au titre de sa communication et en se plaçant uniquement au point de vue de la question du cheval considéré comme moteur, il lui est entièrement impossible d'accepter ses conclusions. On ne trouve pas de traces de chars à l'âge du bronze ; les premières traces de voitures ne sont même pas de la première période de l'âge du fer. Pour lui, l'homme doit avoir d'abord songé à sauter sur le dos du cheval et à le maîtriser pour se faire porter, bien avant de chercher à se faire traîner sur des chars.

M. Guimet est très heureux d'apprendre que l'armée française emprunte à l'Égypte les chevaux qu'elle envoie en Cochinchine : ce fait démontre la similitude des deux climats au point de vue de la difficulté que l'élevage du cheval rencontre dans ces deux pays.

M. Cornevin promet d'apporter de nouveaux documents.

M. le Président annonce que la discussion sera continuée dans la prochaine séance.

**COMPTE RENDU DU CINQUIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL  
DES ORIENTALISTES.  
TENU A BERLIN LE 11 SEPTEMBRE 1881  
PAR M. DE MILLOUÉ**

Parmi les sujets traités au Congrès qui peuvent intéresser plus spécialement la Société, M. de Milloué indique : un mémoire